

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-08**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance du 15 mars 2011, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, le projet de règlement 150-08 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes, à savoir :

**Modifications réglementaires :**

- Modifications des normes concernant le rapport espace bâtiment/terrain, ainsi que le nombre de logements à l'hectare pour les projets résidentiels d'ensemble;
- Ajout de dispositions favorisant la construction plus écoénergétique dans certaines zones;
- Modifier certaines dispositions concernant l'aménagement de terrains à proximité d'un trottoir;
- Ajustement de la norme relative à la réfection de fondation d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis;
- Ajustement de la norme concernant la marge avant minimale d'une nouvelle construction voisine d'un bâtiment principal sis au-delà de la marge avant minimale prescrite;
- Modification des règles d'implantation des bâtiments et des constructions sur tout terrain adjacent à l'autoroute 30 ou 530;
- Modification de certaines normes portant sur les espaces verts;

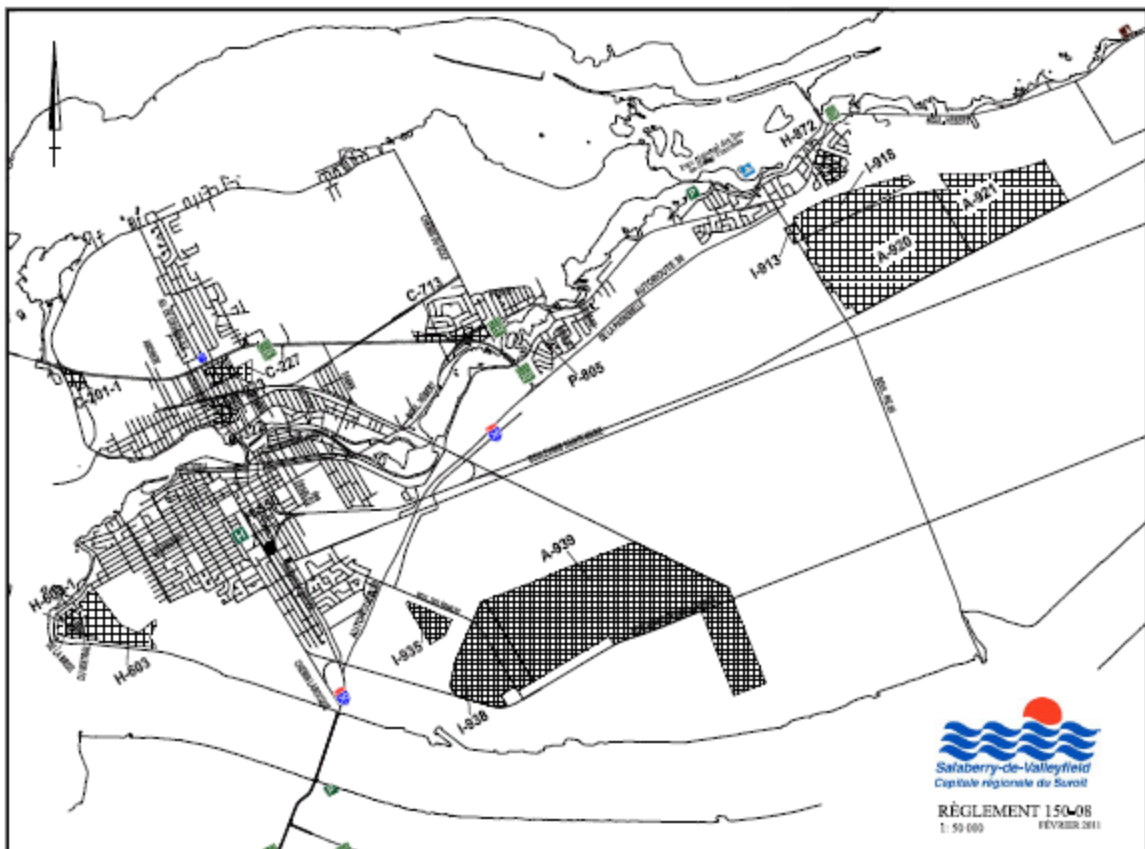
**Modifications des grilles des usages et normes :**

- Dans la zone H-550 située à l'intersection des rues Armand-Frappier et Taillefer afin de retirer l'obligation de présenter un plan d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Dans la zone H-603 située dans le projet résidentiel Pointe du canal afin de revoir les superficies de plancher minimales;
- Dans la zone H-603-1 située dans le projet résidentiel Pointe du canal afin d'assujettir toute construction au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans la zone;
- Dans la zone C-713 située le long de la rue O'Keefe et Mgr-Langlois afin d'autoriser les services de récréations intérieures (c3a) dans la zone C-713;
- Dans la zone P-805 située entre la rue Lavoie et la rue du Sanctuaire afin d'ajouter les habitations bi, tri, quadri et multifamiliales;
- Dans les zones I-938 et I-935 autour du boulevard des Érables afin d'inclure des normes relatives à l'implantation;
- Dans les zones I-913 et I-918 au carrefour 30/530 afin d'inclure des dispositions relatives aux espaces verts et à l'isolation visuelle de certains aménagements et à l'ajout de critères de construction écologique;
- Dans la zone C-322 au carrefour des rues Grande-Île et Tully afin d'ajouter l'usage unifamilial.

### Modifications des plans de zonage :

- Agrandissement de la zone C-868 (intersection rue Fortier et boulevard Hébert) à même une partie de la zone H-872 (intersection rues Fortier et Marcel);
- Agrandissement de la zone C-222 (intersection rue Grande-Île et boulevard Mgr-Langlois) à même une partie de la zone H-223 (rue Grande-Île);
- Agrandissement de la zone H-202 (rue Cardinal et boulevard Bord-de-l'Eau) à même une partie de la zone C-201-1 (rues Cardinal et Roger);
- Agrandissement de la zone I-204 (rues Cardinal et Gaétan) à même une partie de la zone C-201-1 (rues Cardinal et Roger);
- Agrandissement de la zone I-918 (au carrefour 30/530) à même une partie des zones A-920 et A-921 (au carrefour 30/530);
- Agrandissement de la zone I-913 (boulevard Pie-XII) à même une partie de la zone I-918 (au carrefour 30/530);
- Agrandissement de la zone I-938 (boulevard des Érables) à même une partie de la zone A-939 (boulevard des Érables et boulevard Gérard-Cadieux);
- Agrandissement de la zone C-229 (rue Maden) à même une partie de la zone C-227 (rues Notre-Dame et Maden);

### CROQUIS DES ZONES CONCERNÉES



**Zone H-550:** Située dans le secteur des rues Armand-Frappier et Taillefer  
**Zones H-603, H-603-1 :** Situées dans le projet résidentiel Pointe du canal, soit dans le secteur des rues du Mistral et de la Brise  
**Zone C-713 :** Située dans le secteur de la rue O'Keefe et du boulevard Mgr-Langlois  
**Zone P-805 :** Située dans le secteur des rues Lavoie et du Sanctuaire  
**Zones I-935, I-938 et A-939 :** Situées au carrefour autoroutier 30/530 dans le secteur du boulevard des Érables et du boulevard Gérard-Cadieux  
**Zones I-918, I-913, A-920 et A-921 :** Situées au carrefour autoroutier 30/530 dans le secteur du boulevard Pie-XII  
**Zone C-322 :** Située dans le secteur des rues Grande-Île et Tully  
**Zone H-872 :** Située dans le secteur des rues Fortier et Marcel  
**Zone H-223 :** Située dans le secteur de la rue Grande-Île  
**Zone C-201-1 :** Située dans le secteur des rues Cardinal, Roger, Gaétan et boulevard Bord-de-l'Eau  
**Zone C-227 :** Située dans le secteur des rues Notre-Dame et Maden

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:martin.pharand@ville.valleyfield.qc.ca).
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 18 avril 2011, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, sera expliqué le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet du règlement précité.
4. Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 mars 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier